

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR20.18PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- pour la
mise en œuvre des mesures découlant de la stratégie de déploiement
de la mobilité électrique (SDME) sur l'ensemble du territoire communal**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 5 octobre 2020.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Mireille BANDERET, Catherine PEREGRINA (-CHEVALLEY), Christian GIROUD, Ruben RAMCHURN, Bart WIND et de soussignée, désignée présidente. Philippe GRUET était excusé et non remplacé.

La délégation municipale était composée de MM. Pierre DESSEMONTET, Municipal, Philippe GENDRET, Chef de service et Stéphane THUILLARD, Chef de projets énergies renouvelables. Nous les remercions pour l'amabilité de leur accueil et pour toutes les informations qu'ils nous ont fournies.

Depuis deux ans, le Service des énergies (SEY) a déployé une première étape-test en implantant deux bornes de recharge énergétique devant le service et deux autres sur le parking de l'Ancien Stand.

On assiste actuellement à une augmentation importante de véhicules électriques dans le parc automobile yverdonnois et il est actuellement difficile pour leurs détenteurs de pouvoir se connecter et recharger. Les bornes sont rares, dispersées et ce sont parfois de longs temps d'attente qui sont imposés aux conducteurs. Il est donc capital d'accompagner cette évolution qui n'en est qu'à ses balbutiements et il est souhaité que ce soit l'œuvre du SEY plutôt que d'autres fournisseurs.

L'étude a été menée par le même prestataire qu'à l'échelle du Canton et a été financée par le Fonds des Énergies ainsi que par les subventions cantonales. Elle a établi douze mesures que la Municipalité a ensuite priorisées et dont elle en a retenu quatre, pour un coût de CHF 1 million. Cet investissement sera étalé sur quatre ans, soit jusqu'en 2024.

Le SEY a mené cette réflexion en concertation avec d'autres services, soit URB, STE, SSP et Mobilité. Il espère vivement pouvoir décrocher dans la foulée le label Cité de l'Énergie Gold.

La première mesure consiste en l'implantation de 30 à 40 bornes au Parking des Rives, la seconde à équiper ceux de la Place d'Armes et du Silo d'Y-Parc. Les troisième et quatrième sont des mesures réglementaires incitatives ou obligatoires liées aux nouveaux aménagements et constructions, sans impact sur les finances de la Ville.

Vœu :

La commission, moins une voix, regrette que la Municipalité se soit limitée à mettre en œuvre les quatre seules mesures retenues. Elle aurait souhaité de sa part plus d'ambition face à ce projet d'avenir et qu'elle fasse ainsi preuve d'une politique courageuse et visionnaire.

Conclusions :

La mobilité électrique permet de réduire les émissions de CO₂ et de gaz à effet de serre ainsi que la pollution sonore. Notre Ville doit jouer pleinement son rôle d'exemplarité et mettre tout en œuvre pour appliquer la stratégie de durabilité dont elle vient de se doter. Il s'agit également d'un axe stratégique pour le SEY qui doit résolument occuper ce créneau commercial. Grâce au pilotage intelligent des recharges et une tarification dynamique, le lissage des pics de demandes pourra être réalisé et le SEY est en mesure d'assurer l'approvisionnement de ce secteur en plein développement, secteur qui à terme ne pèsera que 5 % de la consommation globale de la Ville. Le Service des énergies yverdonnois sera à même de fournir en suffisance du courant local et 100 % renouvelable.

Au vu de ces arguments, c'est à l'unanimité de ses membres et avec beaucoup d'enthousiasme que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de soutenir ce préavis en allouant au SEY un crédit d'investissement de CHF 1 million afin de mettre en œuvre les mesures découlant de la stratégie de déploiement de la mobilité électrique sur l'ensemble du territoire communal. Il vous est donc recommandé d'accepter les articles 1, 2 et 3 de ce préavis.

Pascale FISCHER, rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 10 octobre 2020